

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3538**

commune (s) :

objet : Réalisation de prestations topographiques et foncières - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Rapporteur** : Madame Frih

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

**Bureau du 17 septembre 2012****Décision n° B-2012-3538**

objet : **Réalisation de prestations topographiques et foncières - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les marchés multi-services passés pour la réalisation de prestations topographiques et foncières actuellement en cours d'exécution arriveront à terme en mai 2013.

Les prestations topographiques concernent la réalisation de plans topographiques à l'échelle du 1/200 ou 1/500 avec tous les détails du terrain afin de permettre les études suivantes : alignements, opérations d'urbanisme, d'aménagements et de voirie, implantations d'ouvrages et de réseaux.

Les prestations feraient l'objet de 6 lots géographiques :

- lot n° 1 : prestations topographiques et foncières pour Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 6° et Bron,
- lot n° 2 : prestations topographiques et foncières pour Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Feyzin et Solaize,
- lot n° 3 : prestations topographiques et foncières pour Lyon 7°, Lyon 8°, Saint Fons, Pierre Bénite, La Mulatière, Oullins, Sainte Foy lès Lyon, Francheville, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Grigny et Givors,
- lot n° 4 : prestations topographiques et foncières pour Lyon 5°, Lyon 1er, Tassin La Demi Lune, Craponne, Saint Genis les Ollières, Marcy L'Etoile, Charbonnières les Bains, Ecully, La Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Genay, Neuville sur Saône et Montanay,
- lot n° 5 : prestations topographiques et foncières pour Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 9°, Lyon 4°, Caluire et Cuire et Villeurbanne,
- lot n° 6 : prestations topographiques et foncières pour Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu et Jonage.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations ainsi que, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales, d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 années.

Chaque lot comporterait un engagement de commande minimum de 291 666 € HT, soit 348 832,54 € TTC et maximum de 1 166 666 € HT, soit 1 395 332,54 € TTC pour toute la durée du marché ;

Vu ledit dossier ;

## DECIDE

### 1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution de 6 marchés relatifs à la réalisation de prestations topographiques et foncières :

- lot n° 1 : prestations topographiques et foncières pour Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 6° et Bron,

- lot n° 2 : prestations topographiques et foncières pour Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Feyzin et Solaize,

- lot n° 3 : prestations topographiques et foncières pour Lyon 7°, Lyon 8°, Saint Fons, Pierre Bénite, La Mulatière, Oullins, Sainte Foy lès Lyon, Francheville, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Grigny et Givors,

- lot n° 4 : prestations topographiques et foncières pour Lyon 5°, Lyon 1er, Tassin La Demi Lune, Craponne, Saint Genis les Ollières, Marcy L'Etoile, Charbonnières les Bains, Ecully, La Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Genay, Neuville sur Saône et Montanay,

- lot n° 5 : prestations topographiques et foncières pour Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 9°, Lyon 4°, Caluire et Cuire et Villeurbanne,

- lot n° 6 : prestations topographiques et foncières pour Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu et Jonage,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet la réalisation de prestations topographiques et foncières :

- lot n° 1 : prestations topographiques et foncières pour Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 6° et Bron,

- lot n° 2 : prestations topographiques et foncières pour Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Feyzin et Solaize,

- lot n° 3 : prestations topographiques et foncières pour Lyon 7°, Lyon 8°, Saint Fons, Pierre Bénite, La Mulatière, Oullins, Sainte Foy lès Lyon, Francheville, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Grigny et Givors,

- lot n° 4 : prestations topographiques et foncières pour Lyon 5°, Lyon 1er, Tassin La Demi Lune, Craponne, Saint Genis les Ollières, Marcy L'Etoile, Charbonnières les Bains, Ecully, La Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Genay, Neuville sur Saône et Montanay,

- lot n° 5 : prestations topographiques et foncières pour Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 9°, Lyon 4°, Caluire et Cuire et Villeurbanne,

- lot n° 6 : prestations topographiques et foncières pour Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu et Jonage,

ainsi que tous les actes contractuels y afférents, soit pour les 6 lots confondus un montant global maximum de 8 371 995,22 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

**5° - Le montant** à payer, soit 8 371 995,22 € TTC maximum, pour les 6 lots sur toute la durée du marché sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - section d'investissement : comptes 2112, 2113, 2111, 2031, 2315, 2152, 2151, 617, 618, 622, 61521 et 6228.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.**